



Bruges

Le 27/02/2024
DEC-2024-18
PTO/Centre juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240227-DEC-2024-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Publication : 14/03/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser un spectacle intitulé **LES COQUETTES "Merci Francis"**, le 20 mars 2024 à l'Espace Culturel Treulon, sis avenue de Verdun à Bruges (33520),

CONSIDÉRANT le **contrat de cession des droits de représentation du spectacle LES COQUETTES "Merci Francis"** proposé par la SARL Jean-Marc Dumontet Production dont le siège social est situé 14 rue du Palais de L'Ombrière 33000 BORDEAUX, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marc Dumontet,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession des droits de représentation du spectacle **LES COQUETTES "Merci Francis"** avec la SARL Jean-Marc Dumontet Production (SIRET 388 427 072 00029) prévu le 20 mars 2024 à l'Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à la SARL Jean-Marc Dumontet Production, sur présentation d'une facture, la somme de 15 800€ HT décomposée comme suit :
 - 15 000€ HT (TVA 5,5%) au titre de la cession du spectacle
 - 800€ HT (TVA 20%) au titre du forfait techniqueSoit un total de **16 785€ TTC**
- **De prendre en charge** directement les droits d'auteur et les droits voisins éventuels,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Frédéric GIRO

